

■ DOL-DE-BRETAGNE

COMMISSION LOCALE DE L'EAU. La qualité de l'eau, un enjeu vital

La Commission Locale de l'Eau (CLE) pilote le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne. Le périmètre du SAGE couvre un territoire hydrographique de 451 km² représentant 39 communes et environ 700 km de cours d'eau et canaux.

Les dernières élections municipales ont eu pour conséquence l'arrivée de nouveaux élus au sein de la Commission locale de l'eau (CLE) et du Syndicat des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne (SBCDol), sa structure juridique porteuse. « Face à la complexité de la réglementation et de l'organisation de la politique de l'eau, les élus ont besoin de repères pour connaître leurs responsabilités et s'approprier les grands enjeux de la ressource en eau », considère Christophe Fambon, le président du SBCDol.

D'où, en ce début de mandat, la nécessité de les accompagner dans leurs nouvelles fonctions sous différentes formes : une journée de formation sur « Le cycle de l'eau et le rôle de l' élu » organisée par l'Assemblée permanente des présidents des commissions locales de l'eau de Bretagne (APPCB) ; la remise d'une mallette pédagogique contenant différents guides d'information sur le SAGE ; des journées sur le terrain au cours de cette année.

Une consultation publique

Une consultation publique sur la stratégie du bassin Loire-Bretagne pour l'eau et les inondations



Le Syndicat des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne (SBCDol) peut compter sur la Fédération départementale de pêche pour faire l'état faunistique de ses cours d'eau. (© DR)

se tient du 1^{er} mars au 1^{er} septembre 2021. La qualité de l'eau, la préservation des rivières, les nappes, les plans d'eau, les lacs, les littoraux, le partage de la ressource, l'aménagement du territoire et les risques d'inondation sont autant de sujets sur

lesquels les habitants et acteurs du bassin Loire-Bretagne sont invités à donner leur avis.

À l'issue de cette consultation, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage), ainsi que le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI), seront adoptés et mis en œuvre de 2022 à 2027. Ils s'imposeront alors à toutes les décisions publiques concernant les domaines de l'eau et de l'aménagement du bassin Loire-Bretagne (28 % du territoire national). Ainsi, le SAGE des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne devra être compatible avec le Sdage et le PGRI en déclinant localement les orientations et les dispositions énoncées dans ces documents. (Consultation en ligne sur le site : sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr)

Deux projets d'aménagement foncier

Les étangs de Landal et de Mirloup suscitent respectivement, à l'initiative du Département, un

projet d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (AFAFE) visant à protéger la ressource en eau, ce qui suppose la restructuration des parcelles agricoles ou forestières afin d'améliorer leurs conditions d'exploitation. Les communes concernées autour de Landal sont Epiniac, Trémeheuc, Cuguen, Broualan, La Boussac et Mesnil-Roc'h, Meillac, Le Tronchet, Plerguer, Bonnemain autour de Mirloup.

Un AFAFE permet des échanges parcellaires, des modifications de pratiques dans des secteurs sensibles, un rapprochement des parcelles vers les sièges d'exploitation. Il peut aussi réaliser des travaux connexes améliorant le parcellaire (arasements, voirie, accessibilité des parcelles) et la qualité de l'eau (création de talus, haies, bandes enherbées, zones tampons).

« Le choix s'est porté sur Landal et Mirloup, car la qualité de l'eau y est dégradée. Malgré un bocage dense, ces deux bassins-versants sont en effet très sensibles aux transferts des pesticides et autres pollutions diffuses vers les milieux aquatiques, notamment en raison des pratiques et à un réseau de cours d'eau et de fossés très étendu ».

Deux enquêtes publiques sur les projets d'aménagement foncier sont en cours dans les mairies concernées. Du 8 mars au 8 avril pour le bassin-versant de Landal, du 15 mars au 16 avril pour le bassin-versant de Mirloup.

La réduction des pesticides

Le syndicat de production d'eau potable Eau du Pays de Saint-Malo, partenaire du projet, poursuit l'objectif de réduire les quantités de pesticides retrouvées dans l'eau de ses retenues situées sur ces deux bassins-versants en améliorant notamment l'auto-épuration de l'eau par une meilleure gestion hydraulique. Ces projets sont financés par le Département et Eau du Pays de Saint-Malo. « Aucun effort financier ne sera demandé aux communes, aux propriétaires ni aux agriculteurs ».

■ Les avis et dossiers d'enquête publique sont accessibles sur le site internet du Département : www.ille-et-vilaine.fr/enquete-publiqje-afafe - contact : www.sage-dol.fr

